

CAS PRATIQUE N°2 – Lecture du bilan

28/10/2025

Énoncé

Informations du client

Monsieur Denis OLIVIER, âgé de 64 ans

Marié sans contrat avec Madame Danielle OLIVIER âgée de 65 ans

2 enfants de 35 et 38 ans.

Pas de donation, pas de testament.

Monsieur est dirigeant d'un groupe de sociétés :

- Holding OLIVIER : holding patrimoniale – pas d'activité opérationnelle
- SARL SUPER : société qui exploite un fonds de commerce de supérette
- SCI Les Oliviers : Société qui détient les murs de la supérette.

La SCI est détenue 1/3 par la holding et 2/3 par M. et Mme à égalité.

La SARL est détenue à 100% par la holding

Objectif :

- Déterminer les enveloppes de cash disponibles après cession du fonds de commerce par la société SUPER et l'immeuble par la SCI.

Données

- Cession de l'immeuble 730 000 €
- Cession du fonds de commerce 650 000 €
- Création de la SARL Super et du fonds de commerce en 2019
- Création de la SCI en 2019 et acquisition à crédit de l'immeuble

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé		340 640,70	<i>95,98</i>	342 307,79	<i>97,13</i>	(1 667,09)	<i>-0,49</i>
Immobilisations financières		340 640,70	<i>95,98</i>	342 307,79	<i>97,13</i>	(1 667,09)	<i>-0,49</i>
26180000	TITRES SARL Super	352 050,00	<i>99,19</i>	352 050,00	<i>99,89</i>		
26181000	TITRES SCI Les Oliviers	8,00		8,00			
26781000	SARL CREANCES RATTACHEES	(95 325,08)	<i>-26,86</i>	(93 657,99)	<i>-26,58</i>	(1 667,09)	<i>-1,78</i>
26782000	SCI CREANCES RATTACHE	83 907,78	<i>23,64</i>	83 907,78	<i>23,81</i>		
Actif circulant		14 285,61	<i>4,02</i>	10 117,67	<i>2,87</i>	4 167,94	<i>41,19</i>
Avances & acomptes versés sur commandes		2 536,94	<i>0,71</i>	2 092,57	<i>0,59</i>	444,37	<i>21,24</i>
40910000	AVANCES & ACOMPTES VERSES	2 536,94	<i>0,71</i>	2 092,57	<i>0,59</i>	444,37	<i>21,24</i>
Autres créances		11 748,67	<i>3,31</i>	8 025,10	<i>2,28</i>	3 723,57	<i>46,40</i>
46770000	SCI - RESULTAT	11 748,67	<i>3,31</i>	8 025,10	<i>2,28</i>	3 723,57	<i>46,40</i>
Total du Bilan Actif		354 926,31	<i>100,00</i>	352 425,46	<i>100,00</i>	2 500,85	<i>0,71</i>

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	353 874,78	<i>99,70</i>	351 178,73	<i>99,65</i>	2 696,05	<i>0,77</i>
Capital Social ou individuel	352 150,00	<i>99,22</i>	352 150,00	<i>99,92</i>		
10130000 CAPITAL SOCIAL	352 150,00	<i>99,22</i>	352 150,00	<i>99,92</i>		
Report à nouveau	(971,27)	<i>-0,27</i>	(3 832,75)	<i>-1,09</i>	2 861,48	<i>74,66</i>
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(971,27)	<i>-0,27</i>	(3 832,75)	<i>-1,09</i>	2 861,48	<i>74,66</i>
Résultat de l'exercice	2 696,05	<i>0,76</i>	2 861,48	<i>0,81</i>	(165,43)	<i>-5,78</i>
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	1 051,53	<i>0,30</i>	1 246,73	<i>0,35</i>	(195,20)	<i>-15,66</i>
Emprunts et dettes assimilées	76,95	<i>0,02</i>	98,73	<i>0,03</i>	(21,78)	<i>-22,06</i>
51210000 CREDIT AGRICOLE	76,95	<i>0,02</i>	98,73	<i>0,03</i>	(21,78)	<i>-22,06</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966,58	<i>0,27</i>	1 140,00	<i>0,32</i>	(173,42)	<i>-15,21</i>
40810000 FACTURES NON PARVENUES	966,58	<i>0,27</i>	1 140,00	<i>0,32</i>	(173,42)	<i>-15,21</i>
Autres dettes	8,00		8,00			
46711000 ██████████	8,00		8,00			
Total du Passif	354 926,31	<i>100,00</i>	352 425,46	<i>100,00</i>	2 500,85	<i>0,71</i>

Bilan de la SARL (N-1 / comptes 2024 pas encore clôturés)

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		146 712,49	33,77	199 572,90	36,18	(52 860,41)	-26,49
Installations techniques, matériel et outillage		3 382,18	0,78	9 704,43	1,76	(6 322,25)	-65,15
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	32 376,62	7,45	32 376,62	5,87		
28154000	AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	(28 994,44)	-6,67	(22 672,19)	-4,11	(6 322,25)	-27,89
Autres immobilisations corporelles		143 330,31	32,99	189 868,47	34,42	(46 538,16)	-24,51
21810000	INSTALLATIONS ET AGENCEMENT S	328 742,48	75,67	328 742,48	59,60		
21840000	MOBILIER	3 477,09	0,80	3 477,09	0,63		
28181000	AMORT. INST ALLATIONS	(186 049,81)	-42,83	(140 207,07)	-25,42	(45 842,74)	-32,70
28184000	AMORT. MOBILIER	(2 839,45)	-0,65	(2 144,03)	-0,39	(695,42)	-32,44
TOTAL III - Actif Circulant NET		287 714,97	66,23	352 036,95	63,82	(64 321,98)	-18,27
Matières premières, approvisionnements		1 077,79	0,25	659,42	0,12	418,37	63,45
32600000	STOCK D'EMBALLAGES	1 077,79	0,25	659,42	0,12	418,37	63,45
Marchandises		80 328,47	18,49	90 712,74	16,45	(10 384,27)	-11,45
37100000	STOCK DE MARCHANDISES	80 328,47	18,49	90 712,74	16,45	(10 384,27)	-11,45
Avances & acomptes versés sur commandes		203,00	0,05	9 336,28	1,69	(9 133,28)	-97,83
40910000	ACOMPTES FOURNISSEURS	203,00	0,05	9 336,28	1,69	(9 133,28)	-97,83
Créances clients et comptes rattachés		1 130,16	0,26	3 774,64	0,68	(2 644,48)	-70,06
041D 100000	COLLECTIF CLIENT S	1 130,16	0,26	3 774,64	0,68	(2 644,48)	-70,06
Autres créances		123 739,55	28,48	133 777,78	24,25	(10 038,23)	-7,50
40980000	AVOIRS NON PARVENUS	28 077,00	6,46	35 203,00	6,38	(7 126,00)	-20,24
42500000	AVANCE SUR SALAIRE			457,11	0,08	(457,11)	-100,00
44566100	TVA DEDUCTIBLE	781,52	0,18	4 578,31	0,83	(3 796,79)	-82,93
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER	922,78	0,21			922,78	
44586000	TVA SFACTURES NON PARVENUES	300,26	0,07	1 196,39	0,22	(896,13)	-74,90
45100000	C/C HOLDING	93 657,99	21,36	92 342,97	16,74	1 315,02	1,42
Valeurs mobilières de placement		73 875,00	17,01	65 294,96	11,84	8 580,04	13,14
50810000	SWISSLIFE CAPI STRATEGIC PREMIUM	73 875,00	17,01	73 875,00	13,39		
59080000	DEPRECIATION PORTEFEUILLE			(8 580,04)	-1,56	8 580,04	100,00
Disponibilités		4 188,85	0,96	46 425,69	8,42	(42 236,84)	-90,98
51120000	TR A ENCAISSER	761,59	0,18	238,08	0,04	523,51	219,89
51121000	CB A ENCAISSER	2 169,67	0,50			2 169,67	
51230000	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT			35 827,31	6,50	(35 827,31)	-100,00
51240000	SOCIETE GENERALE	108,91	0,03			108,91	
53010000	CAISSE	1 148,68	0,26	3 307,13	0,60	(2 158,45)	-65,27
58002000	REMISES CHEQUES			154,40	0,03	(154,40)	-100,00
58003000	REMISES CARTES BLEUES			4 623,77	0,84	(4 623,77)	-100,00
58011000	REMISES ESPECES			2 275,00	0,41	(2 275,00)	-100,00
Charges constatées d'avance		3 172,15	0,73	2 055,44	0,37	1 116,71	54,33
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 172,15	0,73	2 055,44	0,37	1 116,71	54,33
TOTAL DU BILAN ACTIF		434 427,46	100,00	551 609,85	100,00	(117 182,39)	-21,24

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres		56 923,97	<i>13,10</i>	64 477,29	<i>11,69</i>	(7 553,32)	<i>-11,71</i>
Capital Social ou individuel		103 665,00	<i>23,86</i>	103 665,00	<i>18,79</i>		
10100000	CAPITAL	103 665,00	<i>23,86</i>	103 665,00	<i>18,79</i>		
Réserve légale		10 366,50	<i>2,39</i>	10 366,50	<i>1,88</i>		
10611000	RESERVE LEGALE	10 366,50	<i>2,39</i>	10 366,50	<i>1,88</i>		
Report à nouveau		(50 346,67)	<i>-11,59</i>	(4 519,32)	<i>-0,82</i>	(45 827,35)	<i>N/S</i>
11900000	REPORT A NOUVEAU	(50 346,67)	<i>-11,59</i>	(4 519,32)	<i>-0,82</i>	(45 827,35)	<i>N/S</i>
Résultat de l'exercice		(6 760,86)	<i>-1,56</i>	(45 827,35)	<i>-8,31</i>	39 066,49	<i>85,25</i>
Subventions d'investissement				792,46	<i>0,14</i>	(792,46)	<i>-100,00</i>
13100000	SUBVENTION INVESTISSEMENT	3 169,90	<i>0,73</i>	3 169,90	<i>0,57</i>		
13978000	SUBVENTION INSCRITE AU RESULTAT	(3 169,90)	<i>-0,73</i>	(2 377,44)	<i>-0,43</i>	(792,46)	<i>-33,33</i>
TOTAL II- Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		377 503,49	<i>86,90</i>	487 132,56	<i>88,31</i>	(109 629,07)	<i>-22,50</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		128 267,53	<i>29,53</i>	173 749,77	<i>31,50</i>	(45 482,24)	<i>-26,18</i>
16410000	EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	115 132,48	<i>26,50</i>	156 452,45	<i>28,36</i>	(41 319,97)	<i>-26,41</i>
51220000	CREDIT AGRICOLE	13 135,05	<i>3,02</i>	17 297,32	<i>3,14</i>	(4 162,27)	<i>-24,06</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		146 806,70	<i>33,79</i>	188 841,02	<i>34,23</i>	(42 034,32)	<i>-22,26</i>
040C 100000	COLLECTIF FOURNISSEURS	140 501,21	<i>32,34</i>	185 254,24	<i>33,58</i>	(44 753,03)	<i>-24,16</i>
40810000	FACTURES NON PARVENUES	6 305,49	<i>1,45</i>	3 586,78	<i>0,65</i>	2 718,71	<i>75,80</i>
Dettes fiscales et sociales		33 849,26	<i>7,79</i>	44 531,77	<i>8,07</i>	(10 682,51)	<i>-23,99</i>
421 010000	SALARIES	6 472,76	<i>1,49</i>	9 983,37	<i>1,81</i>	(3 510,61)	<i>-35,16</i>
42820000	PERSONNEL CONGES A PAYER	13 696,64	<i>3,15</i>	19 256,91	<i>3,49</i>	(5 560,27)	<i>-28,87</i>
43100000	URSSAF	3 181,00	<i>0,73</i>	4 447,00	<i>0,81</i>	(1 266,00)	<i>-28,47</i>
43720000	ISICA RETRAITE	5 045,53	<i>1,16</i>	2 846,28	<i>0,52</i>	2 199,25	<i>77,27</i>
43750000	MEDECINE DU TRAVAIL	630,00	<i>0,15</i>			630,00	
43770000	PREVOYANCE AG2R	1 412,43	<i>0,33</i>	1 483,20	<i>0,27</i>	(70,77)	<i>-4,77</i>
43820000	CHARGES SUR CONGES A PAYER	2 344,51	<i>0,54</i>	3 607,76	<i>0,65</i>	(1 263,25)	<i>-35,01</i>
43860000	CHARGES SOCIALES A PAYER	670,39	<i>0,15</i>	704,25	<i>0,13</i>	(33,86)	<i>-4,81</i>
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	329,00	<i>0,08</i>	384,00	<i>0,07</i>	(55,00)	<i>-14,32</i>
44551000	TVA A PAYER			789,00	<i>0,14</i>	(789,00)	<i>-100,00</i>
44587200	TVA SFACTURES A ETABLIR			900,00	<i>0,16</i>	(900,00)	<i>-100,00</i>
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	67,00	<i>0,02</i>	130,00	<i>0,02</i>	(63,00)	<i>-48,46</i>
Produits constatés d'avance		68 580,00	<i>15,79</i>	80 010,00	<i>14,50</i>	(11 430,00)	<i>-14,29</i>
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	68 580,00	<i>15,79</i>	80 010,00	<i>14,50</i>	(11 430,00)	<i>-14,29</i>
TOTAL DU BILAN PASSIF		434 427,46	<i>100,00</i>	551 609,85	<i>100,00</i>	(117 182,39)	<i>-21,24</i>

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		601 208,28	<i>96,29</i>	617 056,71	<i>95,80</i>	(15 848,43)	<i>-2,57</i>
Terrains		172 500,00	<i>27,63</i>	172 500,00	<i>26,78</i>		
21100000	TERRAINS	172 500,00	<i>27,63</i>	172 500,00	<i>26,78</i>		
Constructions		428 708,28	<i>68,66</i>	444 556,71	<i>69,02</i>	(15 848,43)	<i>-3,56</i>
21312000	IMMEUBLE RUE ██████████	517 500,00	<i>82,88</i>	517 500,00	<i>80,34</i>		
28131200	AMORTISSEMENTS IMMEUBLE	(88 791,72)	<i>-14,22</i>	(72 943,29)	<i>-11,32</i>	(15 848,43)	<i>-21,73</i>
TOTAL III - Actif Circulant NET		23 184,87	<i>3,71</i>	27 085,95	<i>4,20</i>	(3 901,08)	<i>-14,40</i>
Avances & acomptes versés sur commandes		560,00	<i>0,09</i>	694,00	<i>0,11</i>	(134,00)	<i>-19,31</i>
40910000	FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE	560,00	<i>0,09</i>	694,00	<i>0,11</i>	(134,00)	<i>-19,31</i>
Créances clients et comptes rattachés				3 800,00	<i>0,59</i>	(3 800,00)	<i>-100,00</i>
041D 100000	COLLECTIF CLIENTS			3 800,00	<i>0,59</i>	(3 800,00)	<i>-100,00</i>
Autres créances		22 556,99	<i>3,61</i>	22 591,95	<i>3,51</i>	(34,96)	<i>-0,15</i>
44586000	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	126,97	<i>0,02</i>	170,00	<i>0,03</i>	(43,03)	<i>-25,31</i>
45520000	C/C MME ██████████	21 791,54	<i>3,49</i>	21 791,54	<i>3,38</i>		
46731000	GCD FONDS DE TRAVAUX VIOLET	553,80	<i>0,09</i>	553,80	<i>0,09</i>		
46731010	GCD FONDS DE TRAVAUX DOREE	84,68	<i>0,01</i>	76,61	<i>0,01</i>	8,07	<i>10,53</i>
Disponibilités		67,88	<i>0,01</i>			67,88	
51200000	BANQUE	67,88	<i>0,01</i>			67,88	
TOTAL DU BILAN ACTIF		624 393,15	<i>100,00</i>	644 142,66	<i>100,00</i>	(19 749,51)	<i>-3,07</i>

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. CASPAR		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	290 282
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	290 282
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	6 585
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	296 866
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			

QUELLES QUESTIONS POSERIEZ-VOUS AU CLIENT ET A L'EXPERT-COMPTABLE ?

CORRIGE

Ce document synthétise l'analyse d'un cas pratique concernant un couple de dirigeants, M. et Mme Olivier, qui viennent de céder les actifs de leur groupe de sociétés (fonds de commerce et immeuble) en vue de leur départ à la retraite. L'objectif principal est de déterminer les liquidités réelles disponibles, d'établir une stratégie de revenus pour leur retraite et d'optimiser la gestion de leur patrimoine post-cession, y compris la transmission.

L'analyse révèle plusieurs points critiques qui dictent la stratégie à adopter :

1. **Maintien impératif de la Holding** : La holding a été créée par apport de titres, générant une plus-value en report d'imposition (Art. 150-0 B ter) de 248 385 €. Sa liquidation rendrait cette plus-value immédiatement taxable. La conservation de la holding est donc une contrainte non négociable.
2. **Optimisation fiscale de la SARL** : La cession du fonds de commerce pour 650 000 € bénéficie d'une exonération partielle (70%) grâce au régime de l'article 238 quindecies du CGI. Le solde imposable est entièrement absorbé par un important déficit fiscal reportable (296 866 €), annulant toute fiscalité sur cette opération.
3. **Complexité fiscale de la SCI** : La SCI, soumise à l'impôt sur le revenu (IR), est détenue par des personnes physiques (2/3) et une personne morale à l'IS (la holding, 1/3). La cession de l'immeuble pour 730 000 € entraîne donc une double analyse fiscale : une plus-value des particuliers pour M. et Mme Olivier et une plus-value professionnelle (imposée à l'IS au niveau de la holding) pour la quote-part de la holding. Une divergence entre le prix d'acquisition notarié (828 000 €) et la valeur inscrite au bilan impose une approche prudente.
4. **Stratégie de revenus et de transmission** : Compte tenu de leur faible tranche marginale d'imposition à la retraite, une stratégie de distribution de dividendes modérés et réguliers, soumis au barème progressif, est plus avantageuse que le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU). La donation de la nue-propriété des titres de la holding aux enfants est préconisée pour optimiser la transmission et économiser environ 120 000 € en droits de succession.

En conclusion, le cas démontre la nécessité d'une analyse approfondie des documents comptables et fiscaux avant toute décision. La stratégie retenue consiste à conserver les structures juridiques (Holding et SARL) pour en faire des véhicules d'investissement, liquider la SCI après distribution des liquidités, et mettre en place une politique de revenus et une planification successorale adaptées à la situation des clients.

Contexte du Cas Client

PROFIL ET OBJECTIFS DES CLIENTS

Le cas concerne Monsieur Denis Olivier, 64 ans, et son épouse Danielle Olivier, 65 ans. Ils sont mariés sous le régime de la communauté légale, sans contrat de mariage, et ont deux enfants

majeurs (35 et 38 ans) qui ne travaillent pas dans l'entreprise familiale. Aucune disposition successorale (donation, testament) n'a été prise.

Le couple vient de céder les actifs de leur entreprise et liquide ses droits à la retraite. Leurs objectifs sont clairs :

- Profiter de la retraite : Après une vie de travail intense, ils souhaitent voyager et avoir du temps pour eux.
- Déterminer leur budget de vie : Ils ont besoin de savoir de combien ils disposeront pour vivre, avec un besoin estimé de 12 000 à 13 000 € de revenus nets annuels complémentaires.
- Gérer le produit des cessions : Ils sont à un "point d'étape" et s'interrogent sur la meilleure stratégie : liquider les sociétés, les conserver pour réinvestir, ou une solution intermédiaire.
- Optimisation Fiscale et Successorale : Bien que ce ne soit pas leur préoccupation initiale, ils sont ouverts à des solutions pour réduire la fiscalité et les futurs droits de succession.

STRUCTURE JURIDIQUE ET OPERATIONS DE CESSION

Le groupe est structuré comme suit :

Entité	Forme Juridique	Détention	Rôle / Actif Principal
Holding Olivier	EURL à l'IS	100% par M. Olivier	Holding pure, détention de participations.
SARL Super	SARL à l'IS	100% par la Holding Olivier	Activité d'alimentation (supérette).
SCI Les Oliviers	SCI à l'IR	1/3 par la Holding Olivier, 2/3 par M. & Mme Olivier	Détention de l'immeuble d'exploitation.

Opérations de Cession (Juin 2025) :

- Cession du fonds de commerce : La SARL Super a vendu son fonds de commerce pour 650 000 €. Le fonds ayant été créé par la société, sa valeur comptable est nulle.
- Cession de l'immeuble : La SCI Les Oliviers a vendu son immeuble pour 730 000 €.

Analyse Stratégique par Entité

HOLDING OLIVIER (EURL)

L'analyse de la holding est le pivot de la stratégie, car elle conditionne la conservation de l'architecture juridique du groupe.

Point Clé : La Plus-Value en Report d'Imposition

- Origine : La holding a été constituée en 2020 par un apport des titres de la SARL Super par M. Olivier. Au moment de l'apport, la SARL était valorisée à 352 150 €, montant qui constitue le capital social de la holding.
- Mécanisme : Cette opération a généré une plus-value d'apport placée en report d'imposition sous le régime de l'article 150-0 B ter du CGI.
- Montant : La plus-value en report s'élève à 248 385 €.
- Conséquence : Toute opération entraînant la fin du report (notamment la liquidation de la holding) rendrait cette plus-value immédiatement taxable au PFU de 30%. Cela représente un coût fiscal potentiel de près de 75 000 €, rendant la liquidation de la holding prohibitive.

Implications Stratégiques

1. Maintien Obligatoire : La holding doit être conservée "en l'état" pour éviter l'exigibilité de l'impôt sur la plus-value.
2. Véhicule de Réinvestissement : Elle devient le réceptacle naturel des liquidités remontées des filiales (SARL et SCI) et le véhicule privilégié pour les futurs investissements.
3. Planification Successorale : La détention des titres par M. Olivier (bien que la valeur soit communautaire) en fait un outil central pour la transmission du patrimoine aux enfants. Le Pacte Dutreil n'est plus applicable, l'activité opérationnelle ayant été cédée.

SARL SUPER

La SARL, bien que vidée de son activité, recèle des opportunités fiscales significatives.

Cession du Fonds de Commerce et Optimisation Fiscale

- Plus-value comptable : La vente du fonds de commerce pour 650 000 € génère une plus-value comptable du même montant, car le fonds a été créé et n'a donc pas de valeur d'inscription à l'actif.
- Exonération partielle (Art. 238 quindecies CGI) : La cession bénéficie d'une exonération d'impôt sur les sociétés. Le taux d'exonération est calculé selon la formule $(1\ 000\ 000\ € - \text{Prix de Cession}) / 500\ 000\ €$, soit 70% dans ce cas.
 - Montant exonéré : $650\ 000\ € * 70\% = 455\ 000\ €$
 - Montant imposable : $650\ 000\ € * 30\% = 195\ 000\ €$

Gestion du Déficit Fiscal Reportable

- Atout majeur : L'analyse de la liasse fiscale révèle un déficit fiscal reportable de 296 866 €.
- Imputation : Ce déficit vient s'imputer sur la plus-value imposable.

◦ 195 000 € (plus-value taxable) - 296 866 € (déficit) = 0 € d'impôt sur les sociétés.

- Solde : Il reste un déficit fiscal reportable de 101 866 € (296 866 - 195 000), qui pourra être utilisé pour gommer la fiscalité des futurs revenus générés par les placements au sein de la SARL.

ANNOTATION : BOI-IS-DEF-10-10. Sous réserve des cas spéciaux prévus au II de l'article 209 du code général des impôts (CGI), le report déficitaire doit être effectué uniquement sur les bénéfices de l'entreprise qui a subi le déficit. Cependant, une cession partielle d'activité ne prive pas l'entreprise du droit de reporter ses déficits constatés antérieurement à la cession, dans les conditions prévues au I de l'article 209 du CGI. Il conviendra de faire valider l'utilisation du report de déficit dans le cadre de la gestion de trésorerie de la SARL.

- Recommandation : Il peut être stratégique de conserver la SARL le temps du litige en cours avec la franchise, et de vérifier s'il est possible d'utiliser les déficits reportables pour générer des revenus défiscalisés. Si ce n'est pas possible, étudier la possibilité de faire un carry-back c'est-à-dire imputer le déficit sur les exercices bénéficiaires antérieurs.

Calcul des Flux de Trésorerie et du Résultat Distribuible

- Trésorerie disponible : Le produit de cession de 650 000 € est diminué du remboursement des emprunts en cours (environ 130 000 €). La trésorerie nette s'élève donc à environ 520 000 €.
- Résultat distribuible : La plus-value comptable de 650 000 € doit être apurée des déficits comptables passés (report à nouveau et résultat de l'exercice, estimés à 60 000 €). Le résultat distribuible à la holding est d'environ 590 000 €.

SCI LES OLIVIERS

La SCI est la structure la plus complexe à analyser en raison de son régime fiscal mixte et d'une incohérence dans les documents.

Cession de l'Immeuble et Double Régime Fiscal

- Régime semi-transparent : En tant que SCI à l'IR, la fiscalité suit celle de ses associés.
- Quote-part des personnes physiques (2/3) : M. et Mme Olivier sont soumis au régime des plus-values immobilières des particuliers (taux de 19% + 17,2% de prélèvements sociaux), après d'éventuels abattements pour durée de détention (non applicables ici car détention trop courte).
- Quote-part de la holding (1/3) : La holding, personne morale à l'IS, est soumise au régime des plus-values professionnelles. La plus-value est calculée en réintégrant les amortissements pratiqués. Cette plus-value est ensuite intégrée au résultat de la holding et taxée à l'IS.

Anomalies Comptables et Approche Prudente

- Divergence de valeur : Une différence majeure a été identifiée entre le prix d'acquisition figurant sur l'acte notarié (828 000 €) et la valeur brute inscrite au bilan de la SCI (690 000 €).

- Conséquences :

- Du point de vue du notaire (basé sur l'acte), il n'y a pas de plus-value des particuliers, la vente à 730 000 € étant inférieure au prix d'achat.

- Du point de vue comptable et fiscal pour la holding, le calcul de la plus-value professionnelle doit se baser sur la valeur nette comptable inscrite au bilan. Cela génère une plus-value taxable à l'IS pour la holding.

- Recommandation : Par prudence et cohérence (puisque un IS sera payé), il est préconisé de se baser sur les chiffres comptables pour déterminer les flux, tout en provisionnant des fonds en cas de requalification par l'administration fiscale sur la partie des personnes physiques.

Détermination des Liquidités Disponibles

1. Encaissement : 730 000 €

2. Remboursement de l'emprunt : - 495 000 €

3. Trésorerie nette disponible : 235 000 €

4. Distribution prioritaire (sans fiscalité) :

- Remboursement du compte courant de M. & Mme Olivier : 22 000 €

- Remboursement du compte courant de la holding : 84 000 €

5. Solde de trésorerie distribuable (résultat) : 129 000 €

- Quote-part pour M. & Mme Olivier (2/3) : 86 000 €

- Quote-part pour la holding (1/3) : 43 000 €

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS PROPOSEES

Gestion des Structures Post-Cession

- Holding Olivier : À conserver impérativement. Elle centralisera les liquidités et servira de support aux investissements générant les revenus pour le couple.

- SARL Super : À conserver pour exploiter le déficit fiscal reportable. Les fonds remontés de la SCI vers la holding pourront être utilisés pour rembourser la créance de la SARL, la dotant ainsi de liquidités à investir de manière défiscalisée (après vérification auprès d'un avocat fiscaliste).

- SCI Les Oliviers : À liquider après la distribution de l'ensemble de ses liquidités. Sa conservation générerait des frais sans utilité.

Stratégie de Revenus et de Réinvestissement

- Besoin : 12 000 € - 13 000 € nets par an.
- Politique de dividendes : Compte tenu de la TMI faible du couple à la retraite, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les dividendes distribués par la holding est plus avantageuse que le PFU. Elle permet de bénéficier de l'abattement de 40% et rend la CSG déductible l'année suivante.
- Types de placements :
 - Dans la SARL : Placements visant à générer des revenus rapidement pour exploiter le déficit fiscal (ex: comptes à terme, obligations, usufruit de parts de SCPI sur une durée limitée).
 - Dans la Holding : Placements générant des revenus réguliers et distribuables. L'immobilier physique est à écarter, car les amortissements réduiraient le résultat distribuable. Des placements financiers comme des obligations sont plus adaptés. Les produits structurés sont jugés trop complexes pour le profil des clients.
 - À titre personnel : Les liquidités perçues de la SCI peuvent abonder des contrats d'assurance-vie pour compléter les revenus via des rachats programmés.

Optimisation de la Transmission Patrimoniale

- Constat : Sans action, le patrimoine du couple générera d'importants droits de succession (estimation d'économie de 110 000 à 120 000 €).
 - Recommandation : Procéder à une donation de la nue-propriété des titres de la Holding Olivier aux deux enfants.
 - Co-donation : Le mariage en communauté permet à Mme Olivier de se joindre à la donation, doublant ainsi les abattements applicables (2 x 100 000 € par enfant).
 - Avantages : M. et Mme Olivier conservent l'usufruit et donc la perception des dividendes pour leur retraite. La transmission est réalisée sur une valeur décotée (celle de la nue-propriété).
- ANNOTATION : la donation entraîne le transfert de la PV reportable à proportion de la valeur de la nue-propriété sur la tête des donataires.*